

## **COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 03 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Compétences Transférées) concernant les attributions de compensation dites de « neutralisation fiscale ».
- D'approuver le compte administratif 2016 dressé par le Maire, soit :
  - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 342 882.46€
  - RESULTAT D'INVESTISSEMENT (excédent) : 75 623.14€
  - RESULTAT GLOBAL (excédent) : 418 505.60€
- Vote les taux d'imposition des taxes locales 2017 :
  - TAXE D'HABITATION : 20.58%
  - TAXE FONCIERE BATI : 15.87%
  - TAXE FONCIERE NON BATI : 14.06%
- Décide d'approuver le budget primitif 2017 présenté soit :
  - FONCTIONNEMENT : 736 716€
  - INVESTISSEMENT : 140 254€.

Séance levée à 23h30

Le Maire,

Richard FERNANDEZ